Egalité

Laïcité

Solidarité

Citoyenneté

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de loisirs de Grand jardin

Mercredi 2026-2027

Accueil de loisirs de Loisirs de Grand Jardin

Rue Philippe DESPORTES

28000 Chartres

06 72 75 24 46

Pep 28

3 rue Charles Brunes

28110 Lucé

02 37 88 14 14

SOMMAIRE

1 / La Fédération Générale des PEP	1
2 / L'Association Départementale des PEP D'Eure -Et-Loir	3
3 / La Structure	7
4 / Notre équipe	9
5 / Notre journée type	10
6 / Les rôles de chacun	11
7 / Les besoins des enfants	15
8 / Les plannings et les activités	18
9 / Fonctionnement De la structure	20
10 / Nos objectifs	25
11 / Évaluation	28



1.La Fédération Générale des PEP

LES PEP, PLUS DE 90 ANS D'ACTIONS ET D'INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Publique est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquentés l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

Ce qui nous aiment :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et Agir contre les inégalités éducatives et sociales

Ce qui nous porte :

L'inclusion, pour tous

La solidarité entre tous

NOS PRINCIPES CLES :

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire,

Nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale

Œuvrer pour une école de la République véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive

Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire

Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous y compris dans notre vie associative

2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir

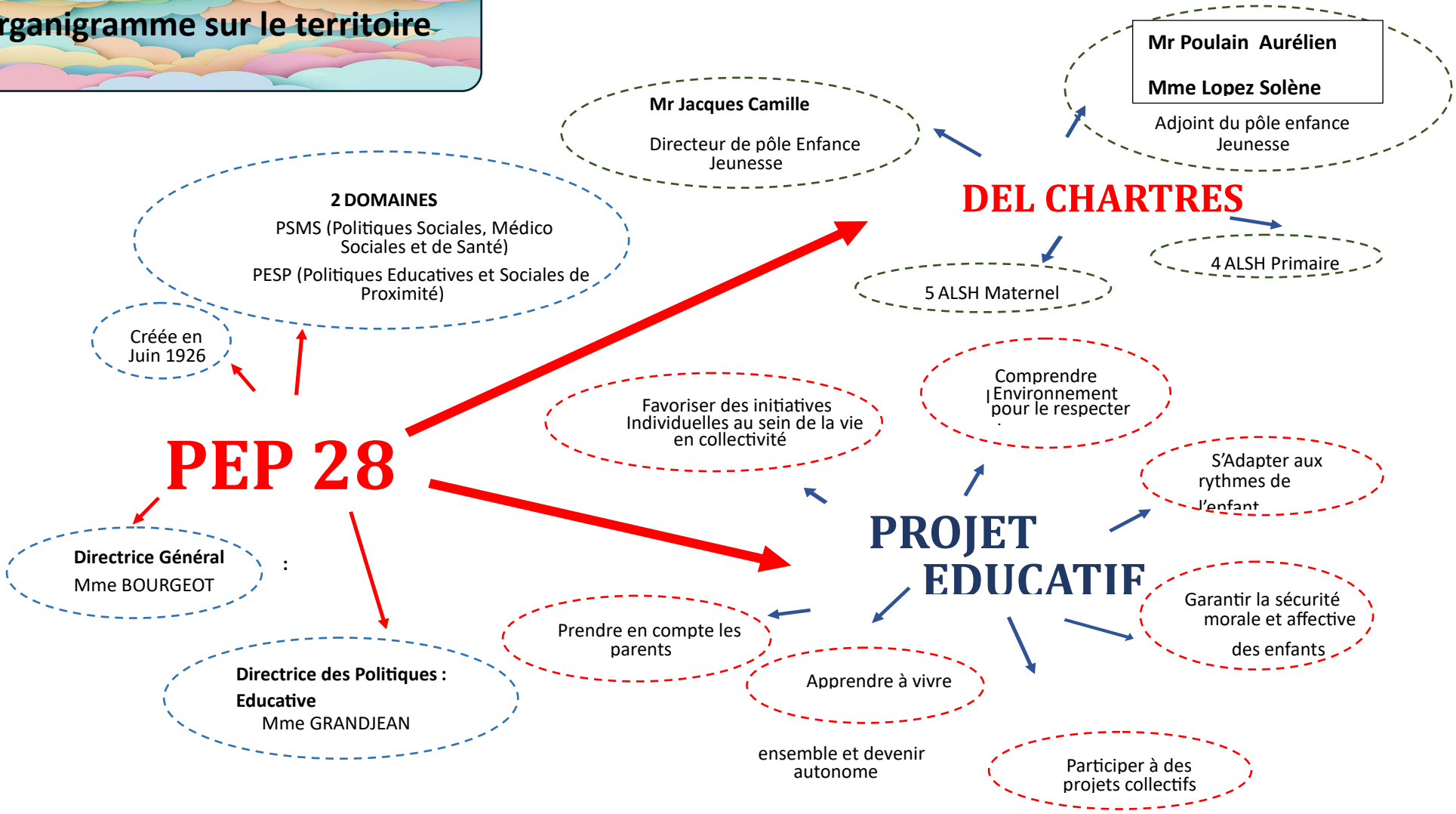
NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :

- *Juin 1926 :* Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départ en vacances
- *1947 :* Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.
- *1965 :* Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.
- *1974 :* La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés.
- *1990-2000 :* C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.
- *2001 :* Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.
- *2004 :* Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.
- *2007 :* L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire

et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent- le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

-
- *2009 :* Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale.
- *2010 :* Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité́ et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.
- *2016 :* Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.
- *2017 :* Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été́ marqué par le transfert de gestion de l'Institut André́ Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gères sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité́ Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP 28.

Organigramme sur le territoire



Le territoire Chartrain

CHARTRES

En Eure et Loir à 96 km au Sud-Ouest de Paris

Les grands objectifs éducatifs de la ville de Chartres :

- Assurer à chaque enfant et dans chaque activité un cadre confortable et d 'une parfaite sécurité, morale et sanitaire
- Favoriser l 'épanouissement de sa personnalité, développer sa socialisation et l 'acquisition progressive de son autonomie
- Prendre l 'environnement global de la journée de l 'enfant et ses rythmes de vie et maintenir un dialogue permanent avec les familles



40 000 habitants

Chartres a la plus grande Cathédrale d'Europe

« Capitale de la Beauce »

Préfecture du département

Région Centre Val de Loire



3. Structure : Le Grand Jardin

Public :

6-12 Ans

Capacité :

36 Enfants



Adresse :

Rue Philippe DESPORTES

28000 Chartres

Horaires D'ouverture :

7h30-18H30

Type d'inscription :

Journée complète avec repas

Matin sans Repas

Après-midi sans repas

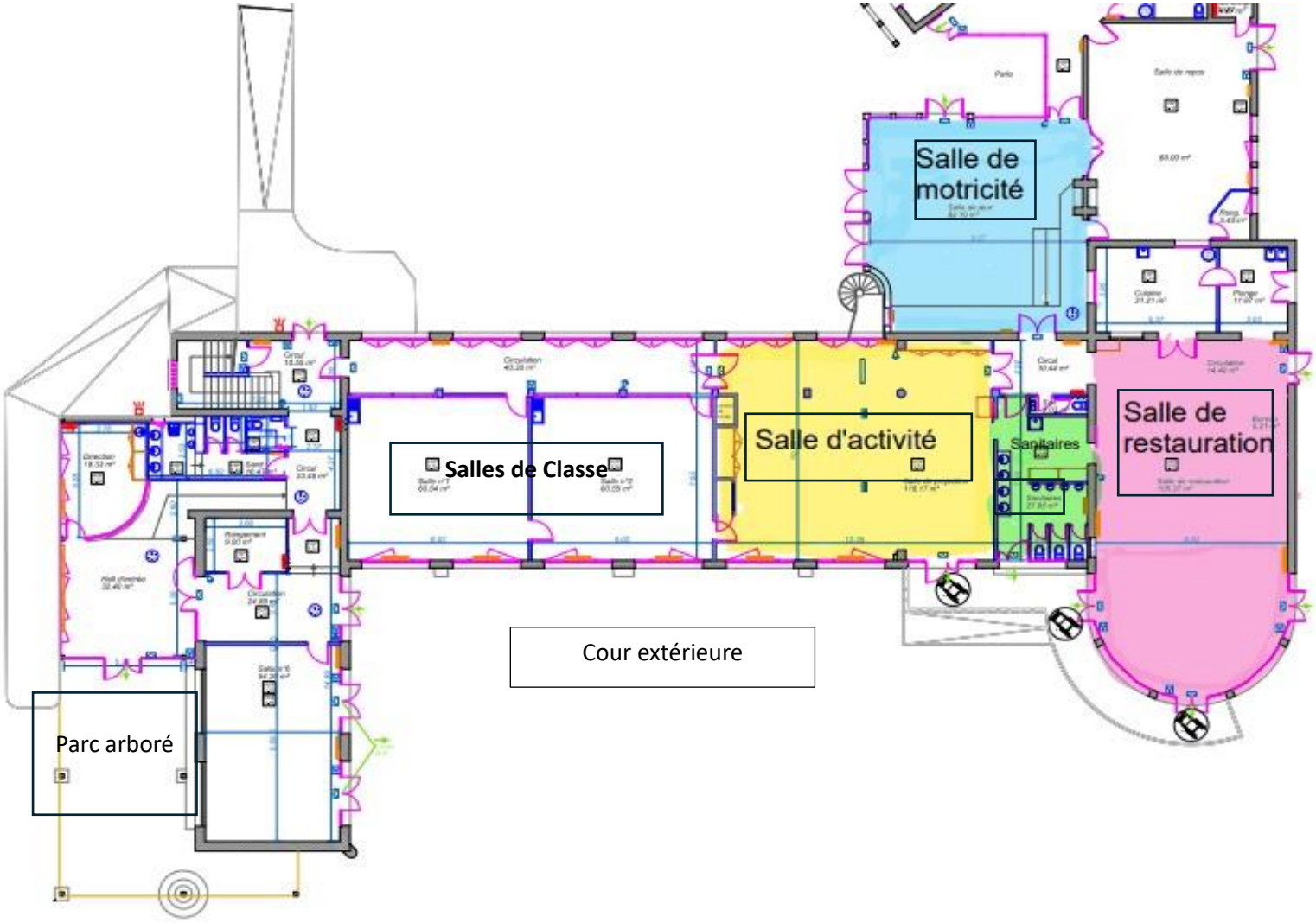
Le centre de Loisirs se trouve dans les locaux de l'école

Contact :

06 72 75 24 46

alsh.chartres.grandjardin@pep28.asso.fr

Plan de la structure



Nous avons accès :

La Salle d'activité, qui est notre salle principale

La salle de motricité qui nous sert en temps de pluie

La salle de périscolaire situé coté maternelle de l'école

La salle de restauration

Les sanitaires composés de 3 urinoirs et 3 Toilettes fermés

La cour extérieure

Le parc arboré

4. Notre Équipe

Direction et Animation

Michel Emilie

Diplômé BAFD

7h30-17h30

Animateurs

Bourges Mickael

Diplômé BAFA

8h30-18h30

Janovet Caroline

Sans Diplôme

8h00-18h

Agents de restauration et d'entretien

Najla

Gisèle

Nathalie

Nous accueillons régulièrement des stagiaires (principalement du lycée Elsa Triolet)

5. La Journée Type

- 7h30 : Ouverture de la structure
- De 7h30 à 9h00 : Accueil des enfants et des familles
- De 9h00 à 9h10 : Rangement de la salle et regroupement des enfants
- De 9h10 à 9h30 : Appel des enfants, présentation des activités proposées le matin et petit jeu « Starter »
- De 9h30 à 11h30 : Répartition des enfants dans les activités et temps d'activités
- 11h30 : Rangement des activités
- De 11h40 à 12h00 : Temps libre extérieur ou jeux retour au calme
- 12h00-13h00 : Temps de restauration
- De 12h00 à 12h15 : Départ des enfants inscrits à la matinée
- De 13h00 à 14h00 : Temps libre avec des jeux calmes (dessins, jeux de société, petites activités)
- De 13h30 à 14h00 : Accueil des enfants inscrits l'après-midi
- De 14h00 à 14h20 : Rangement de la salle, regroupement des enfants, appel, explication des activités de l'après-midi et petit jeu « Starter »
- De 14h20 à 16h00 : Répartition des enfants dans les activités et Temps d'activités
- Vers 16h00 : Rangement des activités et de la salle
- De 16h15 à 17h00 : Distribution du goûter en extérieur et intérieur en fonction du temps.

Durant le goûter, nous faisons un point avec les enfants sur leur journée

- De 17h00 à 18h00 : Temps d'accueils des familles et jeux libres pour les enfants
- De 18h00 à 18h30 : Garderie uniquement pour les enfants inscrits
- 18h30 : Fermeture de la structure



6. Les Rôles de chacun

Le directeur :

* Il a une démarche éducative et valorise le respect des personnes
* Il adhère au projet éducatif des P.E.P et défend les valeurs des P.E.P.
* Il doit informer et être à l'écoute avec familles
* Il rédiger le projet pédagogique travaillé en équipe
* Il gére les documents administratifs
* Il a la responsabilité de tous les enfants de l'accueil de loisirs, de l'organisation et du suivi pédagogique
* Il recrute le personnel
* Il organise les réunions de préparations
* Il réserve les transports, les repas
* Il réserver les activités spécifiques (intervenants, sorties, …)
* Il assure un suivi des stagiaires BAFA
* Il veille à l'aménagement et l'entretien des locaux
* Il veille au suivi de l'infirmerie
* Il réalise le planning d'animation
* Il assure un suivi budgétaire (inventaires, achats, …)
* Il participe à la réalisation des activités

L'animateur :

* Il doit être poli envers tous et montrer l'exemple
* Il doit accueillir les enfants et les parents
* Il prendre connaissance du projet éducatif
* Il établit et rédige le projet pédagogique en équipe
* Il rédiger un projet d'animation
* Il prévoit un planning d'activités
* Il est responsable du groupe d'enfants dont l'animateur à la charge
* Il participe à la vie quotidienne
* Il range et nettoie après l'activité.
* Il établit une liste de courses pour les activités
* Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants
* Il est ponctuel, a une tenue correcte et un vocabulaire adapté

Différentes postures de travail à adopter

- **Laisser faire** : Observer l'enfant, donner de l'autonomie à l'enfant, intervenir uniquement si besoins
- **Donner à faire** : Préparer en amont et pendant l'activité le matériel nécessaire
- **Faire faire** : Diriger l'animation, expliquer er s'assurer que les enfants suivent les consignes
- **Faire avec** : Présent pour réaliser avec l'enfant, jouer et faire ensemble l'animation



Le personnel de service :

* Favorise l'autonomie de l'enfant au moment des repas,
* Vérifie les quantités livrées
* Met en place les tables dans le réfectoire de l'école selon le nombre d'enfants transmis par la direction
* Prend les températures
* Réchauffe les plats
* Garde un repas témoin
* Sert sur les différentes tables lors du midi avec l'aide de l'équipe d'animation
* Nettoie la vaisselle et le réfectoire
* Respecte les règles HACCP

Le renfort MDA

* Est présent sur la structure au même titre d'un autre animateur
* Est désigné comme référent d'un enfant accueilli en situation de handicap afin d'être un lien entre la structure et la famille
* Est source d'information pour l'équipe d'animation, car il contient toutes les informations en lien avec la pathologie de l'enfant,
* Est référent d'un enfant en particulier



L'assistant sanitaire :

- Il informe l'équipe des allergies, des difficultés de santé et des précautions à prendre par rapport aux informations dans les fiches sanitaires
- Il est diplômé BAFA, titulaire du PSC1 ou équivalent
- Il tient à jour l'affichage des allergies alimentaires à la cantine.
- Il vérifie régulièrement et veille au remplissage si besoins des trousses à pharmacie.
- Il informe les parents sur l'accueil du soir, en cas de blessures, bosses… Appel les pompiers et les parents en cas d'accident plus grave.
- Il veille à la vérification du cahier d'infirmerie
- Il assure la gestion et mise à jour des fiches sanitaires et Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :

- Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :
    - Soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
    - Soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie…).
Le directeur applique le protocole établi par le médecin pour les enfants qui ont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

7. Les besoins de l'enfants

Je Suis Animateur.fr

ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de concience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature

Je Suis Animateur.fr

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

JeSuisAnimateur.fr

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

8. Les Plannings et les activités



* Pour concevoir le planning, nous demandons en amont des idées de thème que les enfants souhaiteraient faire pour la prochaine période. En fonction des retours des enfants, nous trouvons un thème assez large qui peut réussir à regrouper les envies du plus grand nombre.
* Nous travaillons en équipe le planning lors de la réunion d'équipe, pour pouvoir réaliser un planning de la prochaine période.
* Le planning est affiché à l'entrée de la structure, il se trouve également sur le site des PEP 28. Nous notons également les activités du jour sur un tableau à l'entrée de la structure.
* Le planning doit être varié entre activité manuelle et sportive. Nous proposons au minimum une sortie durant la période. Un grand jeu est proposé à la fin de chaque période. Il peut également y avoir de proposition d'ateliers cuisine, des activités scientifiques, des inter centre, et également des activités collectives.
* Les enfants ont en général le choix entre deux ou trois activités matins et après-midi.
* Nous essayons de faire une rencontre intergénérationnel et/ou un inter-centre par période

Les activités

* Les activités sont préparées lors des réunions de préparations qui ont lieu chaque mardi matin.
* Les activités correspondent aux objectifs pédagogiques et l'équipe reste à l'écoute des demandes des enfants.
* Nous essayons de trouver des activités variées, ludiques et qui plaisent à tous ou au moins au plus grand nombre.
* Le but est que l'enfant passe un bon moment, s'amuse, découvre, créer et laisse libre à son imagination.
* Nous créons un Grand jeu sur chaque fin de période, pour créer un moment de cohésion ensemble et qui permet d'apprendre à se connaitre davantage entre eux et de s'entraider
* Nous mettons en place également des projets d'animations donnant une continuité au long de l'année. Ces projets sont réfléchis en équipe.



9. Fonctionnement de la structure

Hygiène Alimentaire :

* Tous les repas sont fournis par la RCCM qui s'occupe de l'équilibre alimentaire et le choix des menus.

Les repas arrivent dans un camion frigorifique et ils sont réchauffés par le personnel de restauration.

* Durant les ateliers cuisine, les normes d'hygiène données par la DDCSPP sont respectées.

L'animateur réalisant l'activité doit garder un échantillon pendant 5 jours au réfrigérateur et doit annoter sur un cahier de traçabilité toutes les informations sur les aliments utilisés (Code barre, Date de péremption, numéro de lot, date d'ouverture du produit…).

Exercice d'évacuation Incendie

Nous réalisons deux exercices d'évacuation au cours de l'année avec les enfants.

Les consignes sont expliquées en amont à l'équipe lors des réunions. L'équipe n'est pas obligatoirement prévenue des dates d'exercice.

Suite à l'exercice, un retour est fait aux enfants.

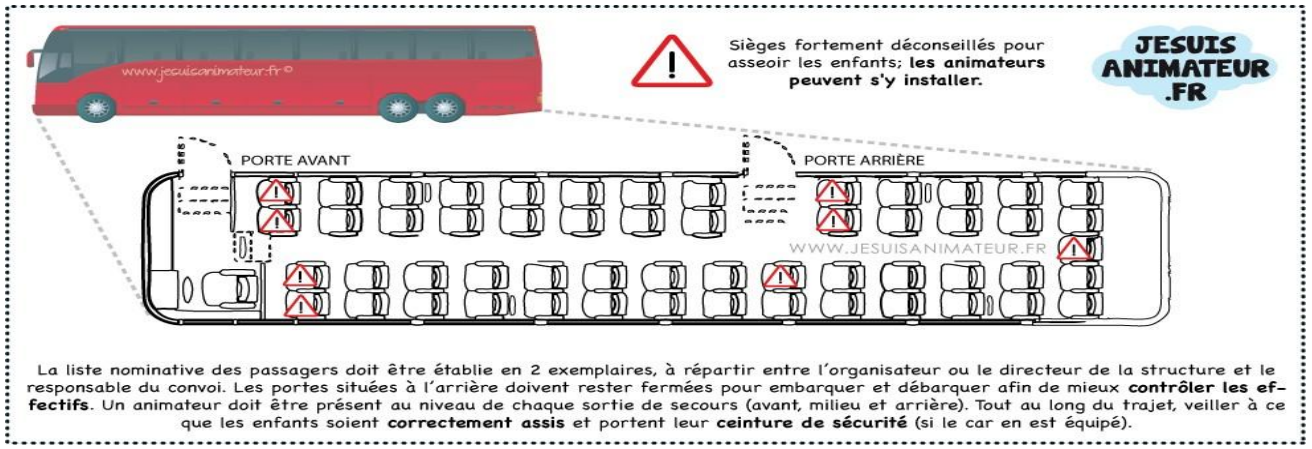
Les Transports :

L'équipe veille à la sécurité des enfants durant les trajets en bus :

- Ceinture de sécurité vérifié avant tout départ du bus, recompte des enfants
- Animateurs devant, animateurs au milieu et animateurs à l'arrière du car.
- Surveiller que les enfants soient attachés durant tout le trajet et bien assis
- Recompte des enfants en descendant
- Vérifier si tous les enfants soient descendus et que rien n'a été oublié

- Dans les Bus de ville, essayer d'asseoir tous les enfants
- Prévenir le conducteur du nombre d'enfants et l'agence FILIBUS à l'avance
- Compter les enfants les enfants en montant et en descendant
- Un animateur descend en dernier pour vérifier qu'il ne reste pas d'enfants ni d'affaires oubliés

Positionnement dans le Car :



Les sorties et intervenants :

- Les sorties sont toujours annoncées en amont sur le planning
- L'équipe doit préparer les fiches sanitaires, la liste des enfants, vérifier les trousses pharmacie, et prendre les PAI,
- Il faut penser au comptage des piques niques si sortie à la journée
- Il faut indiquée les intervenants sur la téléprocédure TAM
- Il faut régulièrement recompter les enfants

Accueil d'enfant en situation de Handicap :

- Nous accueillons des enfants en situation d'handicap sur la structure
- L'accueil est travaillé en amont avant l'arrivée de l'enfant sur la structure avec des visite des locaux, une rencontre avec l'équipe et la mise en place d'un PPAJE
- L'enfant peut être également accompagné d'un renfort d'équipe qui permet l'inclusion dans le groupe et l'accompagnement dans les locaux lors des premiers accueils

Tabac, Alcool

Il est strictement interdit de boire de l'alcool et de fumer au sein de la structure

Le temps de pause peut être un temps cigarette mais en dehors de la structure

Le téléphone

L'utilisation du téléphone personnel se fait sur les temps de pauses

L'utilisation du téléphone est limitée pour la musique et les urgences

La sécurité

- Une sonnette a été installé à l'extérieur, pour que les familles puissent avertir de leur présence et que nous allions leur ouvrir
- L'équipe doit procéder à la vérification de l'identité des personnes non connu et de l'autorisation parentale
- Une décharge est à remplir par les parents si un départ se fait en dehors des horaires
- Lors des sorties, un animateur se trouve toujours devant le groupe, un situé à la fin et un placé au milieu. Lors des traversées de routes, deux animateurs se placent sur la route afin d'assurer la sécurité de la traversée sur le passage piéton.

Les repas :

- Le passage aux toilettes et le lavage de mains se fait systématique avant chaque repas
- Il est demandé d'attendre que tout le monde soit servi et que les animateurs et les enfants disent « Bon Appétit » pour commencer
- Il est possible de demander aux enfants de gouter sans le forcer
- Les enfants peuvent aider au débarrassage en fin de repas

Les pauses :

Les animateurs ont le droit à 20 min de pause par jours qui peuvent être découper en plusieurs fois

Les pauses sont à prendre hors temps d'activité

Il faut impérativement prévenir les collègues lors du départ en pause

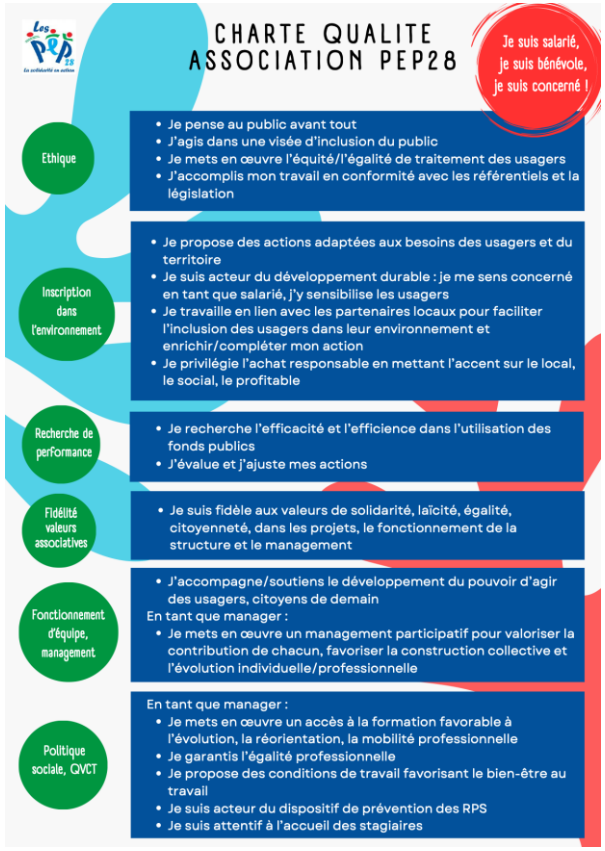
Objets Personnels :

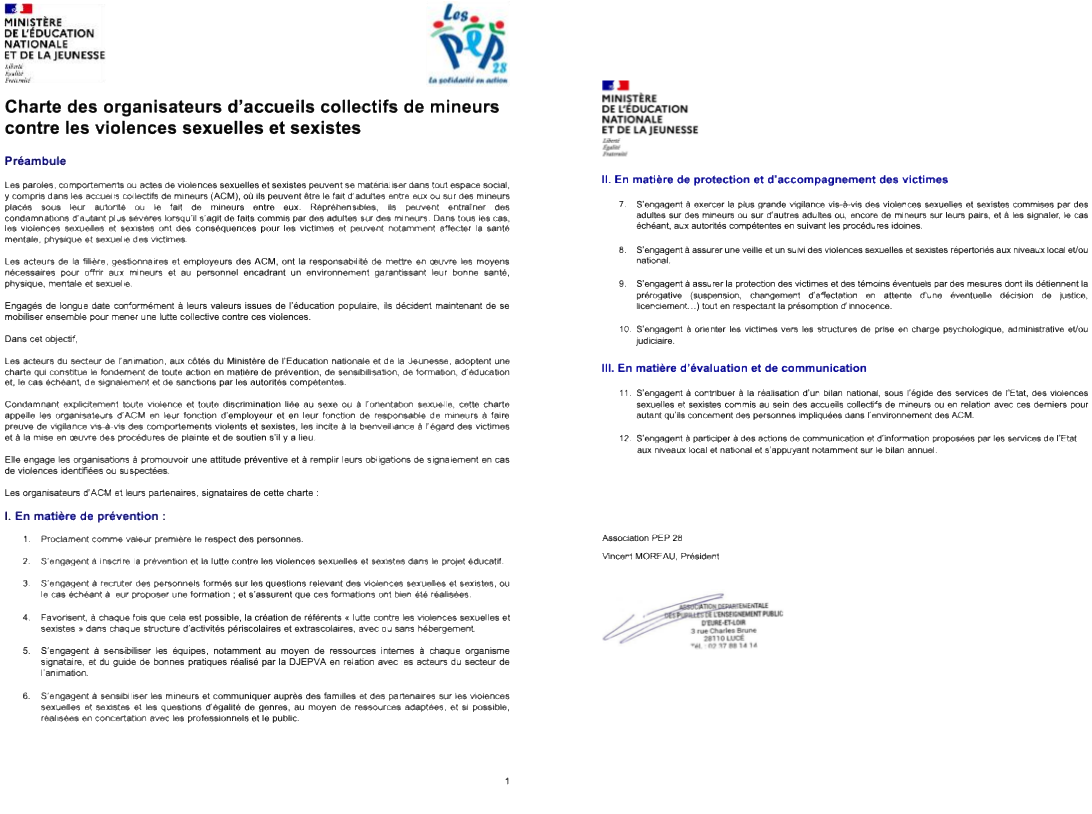
Tous les objets venant de la maison restent sous la responsabilité de l'enfant.

Pour l'équipe, les sacs personnels sont placés en hauteur hors de portée des enfants

Nos actions contre les violences sexistes et sexuelles

- Formation obligatoire pour le personnel et Intervention auprès des enfants
- Surveillance d'un adulte quand regroupement lavage de mains avant et après les repas
- Pancarte mise en place « libre / occupé » devant chaque porte des toilettes
- L'utilisation des urinoirs est interdite
- Durant les temps d'activités, les enfants doivent demander pour aller aux toilettes et c'est un par un
- Prévenir les autres collègues quand nous allons soignez un enfant, et si possible resté dans la salle principale
- Quand nous sommes en extérieur, un adulte est toujours à proximité de l'entrée des toilettes pour surveiller





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les PEP 28 — La solidarité en action

Charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Préambule

Les paroles, comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social, y compris dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sous leur autorité ou le fait de mineurs entre eux. Répréhensibles, ils peuvent entraîner des condamnations d'autant plus sévères lorsqu'il s'agit de faits commis par des adultes sur des mineurs. Dans tous les cas, les violences sexuelles et sexistes ont des conséquences pour les victimes et peuvent notamment affecter la santé mentale, physique et sexuelle des victimes.

Les acteurs de la filière, gestionnaires et employeurs des ACM, ont la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir aux mineurs et au personnel encadrant un environnement garantissant leur bonne santé, physique, mentale et sexuelle.

Engagés de longue date conformément à leurs valeurs issues de l'éducation populaire, ils décident maintenant de se mobiliser ensemble pour mener une lutte collective contre ces violences.

Dans cet objectif,

Les acteurs du secteur de l'animation, aux côtés du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, adoptent une charte qui constitue le fondement de toute action en matière de prévention, de sensibilisation, de formation, d'éducation et, le cas échéant, de signalement et de sanctions par les autorités compétentes.

Condamnant explicitement toute violence et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle, cette charte appelle les organisateurs d'ACM en leur fonction d'employeur et en leur fonction de responsable de mineurs à faire preuve de vigilance vis-à-vis des comportements violents et sexistes, les incite à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

Elle engage les organisations à promouvoir une attitude préventive et à remplir leurs obligations de signalement en cas de violences identifiées ou suspectées.

Les organisateurs d'ACM et leurs partenaires, signataires de cette charte :

I. En matière de prévention :

1. Proclament comme valeur première le respect des personnes.
2. S'engagent à inscrire la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le projet éducatif.
3. S'engagent à recruter des personnels formés sur les questions relevant des violences sexuelles et sexistes, ou le cas échéant à leur proposer une formation ; et s'assurent que ces formations ont bien été réalisées.
4. Favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.
5. S'engagent à sensibiliser les équipes, notamment au moyen de ressources internes à chaque organisme signataire, et du guide de bonnes pratiques réalisé par la DJEPVA en relation avec les acteurs du secteur de l'animation.
6. S'engagent à sensibiliser les mineurs et communiquer auprès des familles et des partenaires sur les violences sexuelles et sexistes et les questions d'égalité de genres, au moyen de ressources adaptées, et si possible, réalisées en concertation avec les professionnels et le public.

1

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

II. En matière de protection et d'accompagnement des victimes

7. S'engagent à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes commises par des adultes sur des mineurs ou sur d'autres adultes ou, encore de mineurs sur leurs pairs, et à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes en suivant les procédures idoines.
8. S'engagent à assurer une veille et un suivi des violences sexuelles et sexistes répertoriés aux niveaux local et/ou national.
9. S'engagent à assurer la protection des victimes et des témoins éventuels par des mesures dont ils détiennent la prérogative (suspension, changement d'affectation en attente d'une éventuelle décision de justice, licenciement…) tout en respectant la présomption d'innocence.
10. S'engagent à orienter les victimes vers les structures de prise en charge psychologique, administrative et/ou judiciaire.

III. En matière d'évaluation et de communication

11. S'engagent à contribuer à la réalisation d'un bilan national, sous l'égide des services de l'Etat, des violences sexuelles et sexistes commis au sein des accueils collectifs de mineurs ou en relation avec ces derniers pour autant qu'ils concernent des personnes impliquées dans l'environnement des ACM.
12. S'engagent à participer à des actions de communication et d'information proposées par les services de l'Etat aux niveaux local et national et s'appuyant notamment sur le bilan annuel.

Association PEP 28

Vincent MOREAU, Président

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'EURE-ET-LOIR
3 rue Charles Brune
28110 LUCÉ
Tél. : 02 37 88 14 14

10. Nos Objectifs

Nous avons travaillé en équipe les objectifs pédagogiques de la structure.

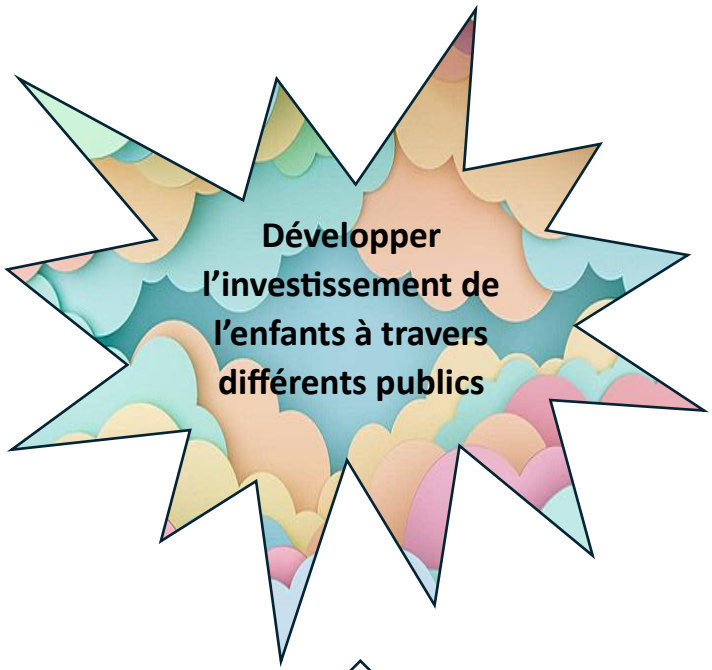
En discutant en équipe et avec les enfants, nous avons remarqué que comparer à l'année passée notre public était mixte niveau âge, et que dès le premier jours, il y a eu une bonne cohésion.

Nous avons donc choisi 3 Objectifs Généraux :

Objectif Général n° 1



Objectif général n°2



Objectif Opérationnel n°1 :

L'enfant est capable de s'adapter à différentes situations

Objectif Opérationnel n°2

L'enfant est capable d'utiliser ses capacités pour accompagner et aider de nouvelles rencontres (Maternelle, Élémentaire et Intergénérationnelle)

Objectif opérationnel n°3

L'enfant est capable d'exprimer sa créativité et son montrer sa sensibilité

Objectif général n°3

Sensibiliser à l'environnement et au milieu naturelle et animalier

Objectif opérationnel n°1 :

L'enfant est capable de citer certains gestes écologiques et de les réaliser

Objectif opérationnel n°2 :

L'enfant est capable de dissocier ce qui va et ne va pas dans le composte

Objectif Opérationnel n°3 :

L'enfant est capable de respecter l'habitat de chaque espèce ainsi que de les cités

Objectif Opérationnel n°4 :

L'enfant est capable de confectionner un endroit pour que les animaux viennent se nourrir

11. Évaluation

L'évaluation de nos objectifs se fera lors de nos réunions de fin de période, durant lesquelles nous réaliserons un bilan. Ce bilan nous aidera à savoir où nous en sommes et également ce que nous pouvons améliorer pour atteindre nos objectifs. Mais aussi avoir le ressenti de l'équipe sur comment chacun se sent.

Nous évaluerons également nos objectifs chaque mercredi, en mettant en place un tableau des ressenti de chaque enfant, ce tableau sera rempli à la fin du repas pour les ressenti de chacun du matin et du repas, et il sera également refait après le gouter pour le ressenti de l'après-midi et du gouter.

Cela sera fait sous forme de tableau pour que les parents puissent avoir un œil dessus également. Ce temps nous permettra de connaître leurs ressentis, leurs avis et de savoir s'ils se sentent bien dans le groupe. Nous pourrons également mettre en place ce temps d'évaluation sous forme de jeux pour faire participer les enfants qui se sentent moins à l'aise à l'oral.

Pour les familles, une boite sera mise en place avant chaque vacance pour recevoir leurs avis et leurs ressenties sur la structure, sur l'équipe. Les familles sont aussi amenées à faire des propositions de sorties. Cette boite sera également accessible aux enfants qui pourront y laisser un mot. Cette boite sera dépouillée en réunion d'équipe.

Nous resterons également à l'écoute des parents sur les temps d'accueils des mercredis mais aussi sur les temps en dehors avec la possibilité de rencontrer avec la direction si besoin.